

Rapport d'activité
France Hydro Électricité
2014

PRÉAMBULE

L'année 2014 qui vient de s'achever s'est inscrite dans un long processus de transition, celui la Transition Energétique pour la croissance verte. Ce projet de loi, dans les cartons du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie depuis de longs mois, a commencé à prendre vie entre les mains de Ségolène Royal.

Prévu pour aboutir courant 2015, le projet de loi Transition Energétique doit traduire, outre les engagements de la France dans une stratégie bas carbone, les nouvelles lignes directrices européennes mises en place en 2014. Lignes directrices qui réforment radicalement le mode de fonctionnement des énergies renouvelables au sens large, et de la petite hydroélectricité en particulier.

C'est pourquoi nous avons mobilisé beaucoup de temps et d'efforts tout au long de l'année pour construire une stratégie de défense et de promotion de la petite hydroélectricité. Nous avons dû jouer le jeu des politiques pour faire entendre nos arguments et pousser nos amendements au projet de loi auprès du Ministère et de l'Assemblée Nationale. A l'heure où nous écrivons, nous poursuivons cette action de longue haleine auprès du Sénat, missionné pour étudier, début 2015, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale. Si les premières tendances, qui semblent favorables à la petite hydroélectricité, laissent à penser que notre travail porte ses fruits, rien n'est encore joué.

2014 a bien sûr été marquée, comme 2013, par l'obligation de mise en conformité de nos ouvrages situés sur les cours d'eau classés en liste 2. Nous nous sommes attelés à recueillir les premiers retours d'expérience des adhérents ayant mené à bien ces travaux. Ce lourd travail a permis de mettre à disposition de l'ensemble de nos adhérents nos recommandations pour une mise en conformité la plus pragmatique et efficace possible. En parallèle, le groupe de travail constitué à notre initiative sur cette problématique qui rassemble notamment les Directions de l'eau et de l'énergie, a poursuivi ses efforts afin d'aboutir à de premiers résultats qui seront rendus disponibles début 2015.

Après tant d'incertitudes et de travail, 2015 devrait pour le moins fixer le nouveau cadre réglementaire pour les années à venir. Pour la première fois depuis longtemps, nous disposons d'interlocuteurs à notre écoute et favorables à la petite hydroélectricité. Si nous percevons que notre métier, notre passion, est sur le point de connaître un tournant, nous espérons que nos efforts n'auront pas été vains et que ce tournant marquera une nouvelle étape dans le développement de la petite hydroélectricité.

Nous maintenons, quant à nous, sans relâche notre position de défense et de promotion de la petite hydroélectricité, de ses producteurs et de sa filière industrielle et tertiaire dans l'ensemble de nos actions.

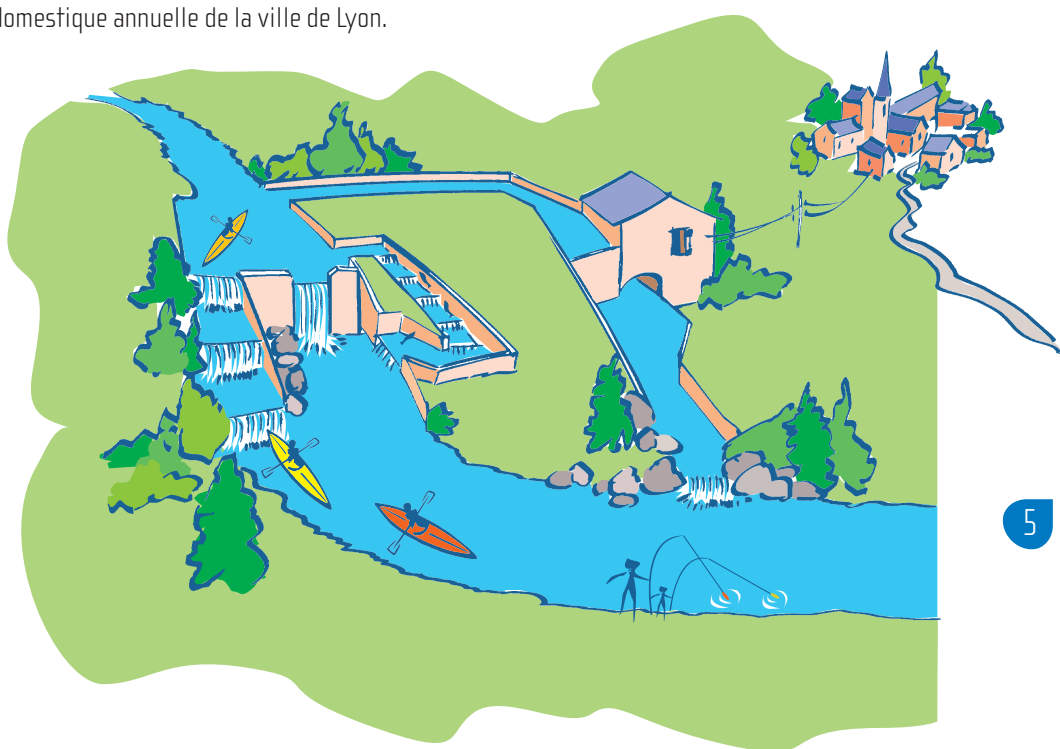
Anne Pénalba
Présidente

4	L'hydroélectricité, une énergie propre et renouvelable essentielle au mix énergétique	
7	France Hydro Electricité, syndicat national de petite hydroélectricité	
	Un syndicat national représentatif de l'ensemble de la filière de petite hydroélectricité	
	Au service de ses adhérents	
	Au-delà des services, une mission essentielle : anticiper l'avenir	
	Un engagement responsable, des positions crédibles	
	Une éthique et des valeurs communes	
	Un fonctionnement transparent	
	Une organisation structurée	
	Les chiffres clés	
	Répartition des centrales de nos adhérents par puissance	
13	2014, l'année de la Transition	
	Bouleversement de la réglementation relative aux énergies renouvelables	
	La petite hydroélectricité sur le réseau de distribution	
20	La petite hydroélectricité face aux enjeux de la continuité écologique	
	Objectif : révision des classements	
	France Hydro accompagne ses adhérents dans la mise en conformité de leurs ouvrages	
25	Questions juridiques	
	Expérimentation de l'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau	
	Arrêté fixant les prescriptions techniques générales (APTG)	
27	Restor Hydro, produire de l'hydroélectricité grâce aux moulins abandonnés	
	Création de Moulins d'Oc, un projet de développement durable en Haut-Languedoc	
	Moulins d'Oc lauréat de l'appel à projets EnR coopérative et solidaire de la région Languedoc-Roussillon	
29	France Hydro Electricité en actions	
32	France Hydro Electricité et ses adhérents	
	Répondre à vos questions, écouter et s'enrichir de vos témoignages et expériences	
	Vous informer	
	Se rencontrer	
36	Bilan et perspectives	
38	Glossaire	



L'hydroélectricité, une énergie propre et renouvelable essentielle au mix énergétique

Historiquement la première des énergies renouvelables, l'hydroélectricité a occupé une place prépondérante dans le paysage énergétique français en proposant une énergie souple et proche des lieux de consommation. Encore aujourd'hui, plus de 2 300 petites centrales hydroélectriques utilisent la force de l'eau pour produire en moyenne 7 TWh d'électricité, soit l'équivalent de deux fois la consommation domestique annuelle de la ville de Lyon.



Une énergie appelée à jouer un rôle certain dans l'atteinte des objectifs de la Transition Energétique

L'hydroélectricité contribue directement aux deux objectifs prioritaires du pays que sont la lutte contre le réchauffement climatique et la production d'énergies renouvelables. Énergie renouvelable la plus compétitive, l'hydroélectricité permet une production d'électricité délocalisée, proche des lieux de consommation. Les centrales hydroélectriques permettent notamment d'alimenter des sites isolés et soutiennent le réseau de distribution d'électricité.

Une énergie propre, renouvelable et décarbonée

Pour produire de l'électricité renouvelable, les petites centrales hydroélectriques utilisent la force de l'eau. L'énergie cinétique du courant des rivières est transformée en énergie mécanique par l'intermédiaire d'une turbine hydraulique, puis en énergie électrique par un alternateur. Une partie de l'eau de la rivière est prélevée, en respectant un débit minimum réservé, puis restituée intégralement plus en aval. L'hydroélectricité fournit une électricité renouvelable propre, sans émettre de gaz à effet de serre.



Une source d'énergie en synergie avec les autres usages des rivières

Les petites centrales hydroélectriques sont aménagées pour concilier l'ensemble des usages de la rivière, qu'il s'agisse des activités de tourisme ou de loisirs (sports nautiques, navigation, pêche, etc.), lorsqu'elles ne représentent pas un but de visite à part entière.

Une énergie renouvelable respectueuse des milieux naturels

L'hydroélectricité est un secteur d'excellence de l'industrie française. Les investissements en recherche et développement ont permis de développer des techniques de construction et des équipements permettant de réduire l'impact des

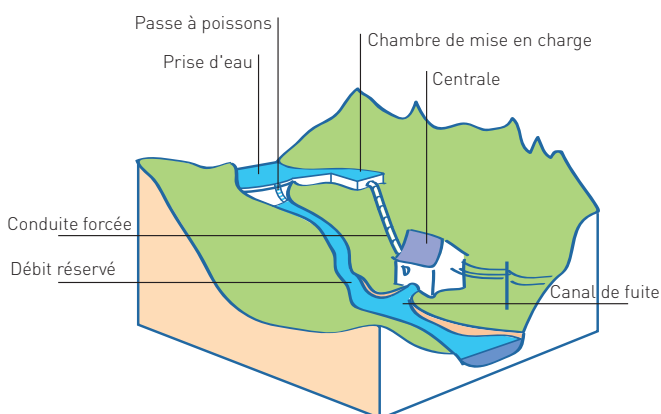
petites centrales hydroélectriques sur l'environnement. La circulation des migrateurs est assurée par la mise en œuvre d'échelles à poissons. Par ailleurs, en cas d'étiage sévère (eaux très basses) comme en période de grandes eaux, les poissons viennent trouver refuge dans la tranquillité des biefs, barrages et autres canaux d'aménée.

Préserver le patrimoine français et contribuer au dynamisme des territoires

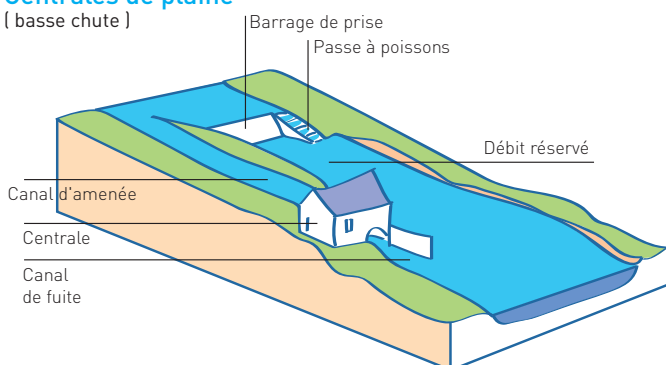
A l'heure où les énergies fossiles s'épuisent, il est essentiel de préserver le potentiel de production hydroélectrique présent partout en France. Restaurer les petits aménagements hydrauliques et redonner un usage à des seuils en déshérence permet non seulement de perpétuer notre patrimoine mais également de produire une électricité propre et délocalisée. Par ailleurs, la filière hydroélectrique contribue à l'activité et au développement économique des territoires en apportant un revenu régulier, souvent majeur à de petites communes et en soutenant l'activité industrielle et artisanale locale.

6

Centrales de montagne (moyenne et haute chute)



Centrales de plaine (basse chute)





France Hydro Électricité

Syndicat national
de petite hydroélectricité



Un syndicat national représentatif de l'ensemble de la filière de petite hydroélectricité

France Hydro Electricité est un syndicat professionnel national de défense et de promotion de la filière de petite hydroélectricité. Né de la fusion des syndicats GPAE et EcoWatt en 2007, le syndicat fédère l'ensemble de la filière de petite hydroélectricité : 550 centrales, une trentaine de porteurs de projets et 120 entreprises industrielles et prestataires de services.

Au service de ses adhérents

France Hydro Electricité apporte à ses adhérents une information régulière et complète sur l'actualité et les enjeux de la filière, principalement au moyen de ses lettres d'information mensuelle «Flash Infos», de son site internet www.france-hydro-electricite.fr, partiellement en accès réservé et de sa revue de presse quotidienne. Mais également lors des événements organisés : les Rencontres France Hydro Electricité, l'Assemblée Générale et les réunions régionales d'échanges et d'information.

Chaque adhérent peut également compter sur le soutien des autres producteurs impliqués dans la vie du syndicat. Sans l'action quotidienne et la disponibilité des représentants de France Hydro Electricité dans les instances, des délégués régionaux, des membres du bureau et du conseil d'administration, le syndicat ne peut plus assurer sa mission. Les adhérents ont bien entendu à leur disposition toute l'équipe des permanents : Jean-Marc Lévy, délégué général ; Xavier Casiot, responsable système électrique ; Aurélie Dousset, responsable de la communication ; Nathalie Bironneau, responsable des services généraux et Bridget Petit, chargée de mission Restor Hydro. Ils peuvent, chacun suivant leurs compétences, répondre aux questions d'ordre technique, économique, juridique, administratif et aux besoins de communication.

Au-delà des services, une mission essentielle : anticiper l'avenir

Le syndicat a surtout la responsabilité de préparer et d'anticiper l'avenir de la filière de petite hydroélectricité et celui des petits producteurs en France. Son action dépasse le champ d'action individuel de chaque adhérent, aussi important soit-il.

Une vision à long terme

France Hydro Électricité s'inscrit dans une stratégie de long terme, analyse les risques qui pèsent sur la filière, identifie l'origine et les motivations de ses détracteurs et tente d'y répondre seul ou en concertation avec ses partenaires que sont l'Union Française de l'Électricité (UFE) et le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER). France Hydro Électricité suit attentivement la mise en œuvre sur le terrain des textes et des engagements négociés et obtenus. Cette nécessité de vision à long terme est d'autant plus importante à tenir, eu égard aux incertitudes de la politique énergétique française et européenne.



Une approche globale et sur mesure

France Hydro Electricité est pleinement impliqué à la fois dans les préoccupations des petits producteurs au quotidien et de la filière industrielle et tertiaire, mais également dans les réflexions du secteur sur le devenir de la petite hydroélectricité à plus ou moins long terme. En 2014, nous avons notamment œuvré pour définir les nouvelles modalités de fonctionnement de la petite hydroélectricité dans le cadre de la transition énergétique. Assisté du cabinet Anthenor, un lourd travail de lobbying nous a mobilisés auprès de la nouvelle Ministre, Madame Royal, de son cabinet, mais également des Députés et Sénateurs. Également au cœur de nos préoccupations et de nos travaux, la mise en conformité des ouvrages dans le cadre du classement des cours d'eau. Nous avons poursuivi nos recours contre les classements des cours d'eau non justifiés, leur nécessaire révision dans le cadre des SDAGE, l'accompagnement des producteurs dans leurs travaux, l'encadrement du cahier des charges des agences de l'eau et de l'Onema...



Un engagement responsable, des positions crédibles

France Hydro Électricité œuvre pour un développement de la petite hydroélectricité dans des conditions économiquement et écologiquement soutenables. Aucun développement de la production hydraulique en France (et en Europe) n'est dorénavant envisageable sans prendre les mesures concertées et utiles à la protection de l'environnement et à la restauration des milieux aquatiques. Son acceptabilité, et par la même sa réalité, sont à ce prix. Nous militons cependant que pour qu'un juste équilibre soit trouvé afin que les exigences environnementales et leurs conséquences financières ne constituent pas un obstacle à la production hydroélectrique.





Notre activité s'exerce sous l'égide de différentes dispositions réglementaires, notamment la directive cadre sur l'eau (DCE) et celle fixant les objectifs européens en matière d'énergies renouvelables, qui exprime l'ambition de porter la part des EnR dans la consommation énergétique à 20 % en Europe et à 23 % en France à horizon 2020. Plus ambitieux, le projet de loi Transition Énergétique pour la croissance verte prévoit quant à lui 32 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique à horizon 2030. Alors qu'en 2013, la part des renouvelables dans la consommation finale d'énergie a atteint 14,2 %, nous allons devoir redoubler d'efforts pour espérer parvenir à ces nouveaux objectifs et mobiliser tous nos moyens de production. La programmation pluriannuelle des investissements (PPI), ainsi que la Convention pour le développement d'une hydroélectricité durable, ont fixé à la filière un objectif de développement de la production de +3 TWh nets par an supplémentaires d'ici 2020.

L'augmentation des débits réservés au 1^{er} janvier 2014, ainsi que les modifications d'aménagements et d'exploitation imposées au titre de la continuité écologique, font perdre 2 à 4 TWh de production hydroélectrique. Dans le contexte actuel, si un équilibre n'est pas rapidement trouvé entre enjeux environnementaux et énergétiques, en 2020 la filière hydroélectrique aboutira à un déficit de production de -3 TWh en 2020, très loin des ambitions de développement.

Une éthique et des valeurs communes

France Hydro Électricité et ses adhérents souhaitent porter et susciter un regard nouveau sur la profession de petit producteur d'hydroélectricité. Nous y parviendrons par le dialogue, la transparence et la concertation. Malgré les difficultés inhérentes à toute concertation, la confrontation, le rapprochement des points de vue, l'acceptation et la gestion des contradictions restent les moyens les plus efficaces de défendre les intérêts de notre profession et de nos adhérents.

Un fonctionnement transparent

En 2014, le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois et le Bureau 6 fois.

L'Assemblée Générale a renouvelé pour trois ans (2017), les mandats d'administrateurs de Daniel Besson et de Jérôme Dubois. Eric Aldegheri a, quant à lui, remplacé François Collombat au Bureau.

Après la lecture du rapport du trésorier, l'Assemblée Générale du 21 juin 2014 a arrêté à 37 303 € le solde créditeur du compte de résultat au 31 décembre 2013.



Une organisation structurée

Un conseil d'administration de 15 membres et 6 membres honoraires

Administrateurs membres du Bureau

Anne Pénalba
HYDRO C
Présidente

Hugues Albanel
HYDROWATT/ UNIT-E
Vice-Présidente

Daniel Besson
GEG

Eric Aldegheri
SHEMA ET FHYM

Christine Etchegoyhen
FORCES MOTRICES
DE GURMENCON

Daniel Farges
EURL ECODOR
Trésorier

Ghislain Weisrock
GDF Suez

Administrateurs

Gil Adisson
PYREN/CHCR

Dominique Blaise
STES HYDRAULIQUES DES 2 MOULINS
ET MOULIN BARLET

Christophe Boizard
CENTRALES SGI

Jérôme Dubois
SHEM SARL

Serge Clerens
SHEM SA

Frédéric Jouval
EAL JOUVAL

Alexandre Laroque
ENERGIALYS

Jean-Philippe Reiller
H4e

Membres honoraires

Jean-Pierre Catalan
Secrétaire honoraire

Jean-Marie Cerutti

Jean-François Larrue

Marcel de Langhe

Maurice Morello
FILATURE D'OSSAU
Président d'honneur†

Jean-Louis Richard

11

Un réseau de délégués et de représentants actif en région

Délégués régionaux

André Dubois
Producteur
Auvergne

Vincent Ferry
Producteur
Auvergne

Paul Laurent
Producteur
Auvergne

Jean-François Rémy
Producteur
Grand Est

Richars Rodier
Producteur
Eure, Seine-Maritime

Représentants UFE en comité de bassin

Hugues Albanel
Seine-Normandie

Isabelle Jouval
Adour-Garonne

Jean-François Rémy
Rhin-Meuse

Jean-Pierre Simard
Loire-Bretagne

Permanents

Jean-Marc Lévy
Délégué Général

Xavier Casiot
*Responsable système
électrique et production*

Aurélie Dousset
*Responsable
communication*

Nathalie Bironneau
*Responsable
des services généraux*

Bridget Petit
*Chargée de mission
Restor Hydro*

◆ 25 700 MW

de puissance installée reliée au réseau fin 2013

◆ 75 700 GWh

de production d'hydroélectricité fin 2013

◆ 12 700 emplois

fin 2013

◆ 4,57 milliards

d'euros de chiffre d'affaires fin 2013

Source OBSERV'ER

Répartition territoriale des centrales de nos adhérents



Les chiffres-clés

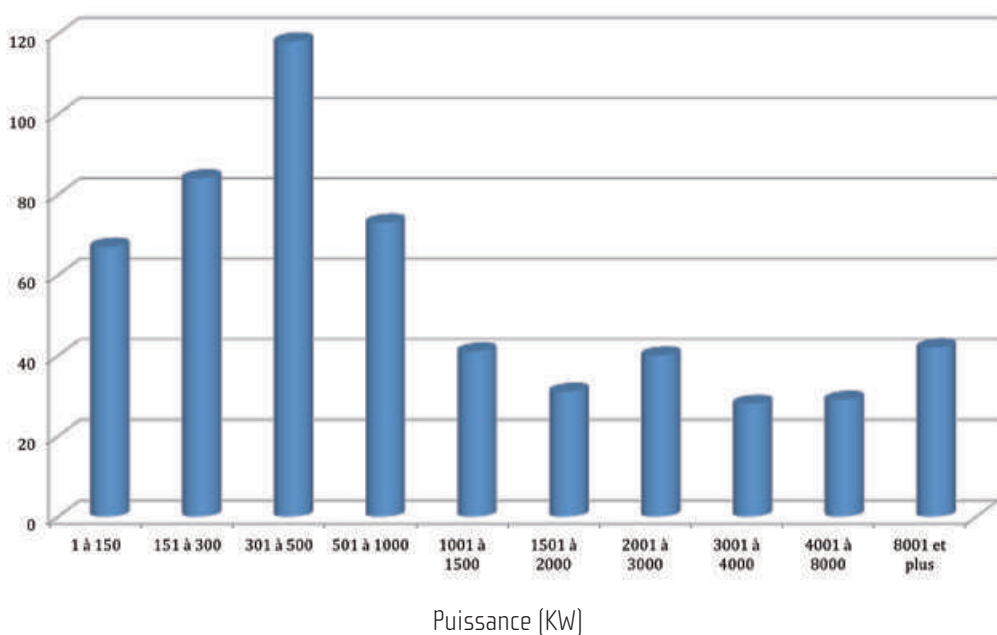
- Fin 2014, France Hydro Électricité représente **554 centrales** réparties sur tout le territoire français, pour une **puissance installée cumulée de 4 300 MW** environ.
- Le syndicat compte également **35 porteurs de projets** dans la filière de petite hydroélectricité.
- France Hydro Électricité, c'est aussi **121 adhérents prestataires de services, bureaux d'étude, turbineurs, fournisseurs de matériels électriques et mécaniques, avocats, banquiers.**
- Nous pouvons également compter sur le soutien de la Caisse des dépôts depuis 2009.

France Hydro Électricité est engagé pour défendre et promouvoir la filière de petite hydroélectricité. La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) a fixé pour objectif de développement de la filière l'augmentation de la production hydroélectrique de +3 TWh nets par an au plus tard en 2020. Cependant, les contraintes environnementales exigées au titre de la continuité écologique représentent un frein majeur à l'atteinte de cet objectif.

12

Répartition des centrales de nos adhérents par puissance

Nombre de centrales



2014, l'année de la transition

Présentées début 2014, les nouvelles lignes directrices de la Commission Européenne en matière de climat et d'énergie ont été votées par les pays membres en octobre 2014. Elles fixent désormais un objectif contraignant pour l'ensemble de l'UE d'au moins 27 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie à horizon 2030 (20 % en 2020), mais non contraignant pour chaque Etat membre. Elles fixent également un objectif contraignant de -40 % d'émissions de CO₂ en 2030 par rapport au niveau de 1990. La France s'est quant à elle engagée à porter la part des énergies renouvelables de sa consommation énergétique final de 10 % en 2005, à 23 % en 2020.

Bouleversement de la réglementation relative aux énergies renouvelables

De nouvelles lignes directrices européennes relatives aux aides d'état

14

Annoncée dès 2013, la révision de l'encadrement des aides d'état par la Commission Européenne a abouti au printemps 2014. Le 9 avril, l'Europe a adopté de nouvelles lignes directrices relatives aux aides que les Etats membres peuvent apporter aux producteurs d'énergies renouvelables. Cette réforme a pour ambition de supprimer progressivement les tarifs d'achat qui constituent, selon l'Europe, une «distorsion de la concurrence». Entrée en vigueur au 1^{er} juillet, cette réforme concerne désormais tout état qui décide de modifier ses systèmes de soutien ou de les prolonger. La France a obtenu de la Commission Européenne que le nouveau système n'entre en vigueur qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, permettant de disposer de 18 mois supplémentaires pour préparer les acteurs et prévoir les modalités utiles.

Dans ce nouveau cadre, la Commission a introduit deux seuils et a durci par là même les prévisions faites sur cette réforme :

- 500 kW : au-dessous de ce seuil, l'Etat peut maintenir des tarifs d'obligation d'achat.
- 1 MW : au-dessus de ce seuil, l'Etat doit obligatoirement organiser un appel d'offres pour l'octroi d'aide.

C'est dans la perspective de ce nouveau cadre réglementaire que se sont ouvertes en France les réflexions sur la Transition Energétique et, notamment, la révision des mécanismes de soutien aux énergies renouvelables.



Projet de loi Transition Energétique : vers une concrétisation des lignes directrices européennes

Initiée début 2012 par la Ministre de l'époque, Delphine Batho, la Transition Energétique pour la croissance verte s'est précisée en 2014 entre les mains de Ségolène Royal. Nous avons suivi ce projet de loi en fil rouge tout au long de l'année, à chacune de ses étapes. Compte tenu des enjeux, nous avons souhaité nous faire accompagner par le cabinet de lobbying Anthenor à partir de l'été afin de pouvoir appuyer au mieux nos propositions sur le projet de loi auprès des personnes référentes.

⇒ Consultation du Ministère sur les mécanismes de soutien

Fin 2013, en vue de la prochaine réforme européenne des aides d'état, le Ministère de l'environnement, du développement durable et de l'énergie ouvrait une consultation publique sur les mécanismes de soutien aux énergies renouvelables. Cette consultation a fait l'objet de plus de 150 réponses. Pour y répondre, France Hydro Electricité s'est, d'une part, associé aux réflexions du Syndicat des Energies Renouvelables (SER) et a constitué, d'autre part, un groupe de travail dédié au sein du syndicat. Nous avons réuni ce groupe de travail à trois reprises en janvier et février. Afin de disposer d'arguments de défense étayés et pertinents, nous avons souhaité nous faire accompagner du cabinet E Cube pour mener une analyse approfondie de la petite hydroélectricité dans le système électrique. Cette étude nous a amenée à formuler les propositions suivantes dans notre réponse à la consultation :

- le maintien indispensable du tarif d'obligation d'achat pour les projets de nouvelles centrales de moins de 5 MW et de la procédure d'autorisation classique pour l'attribution des autorisations,
- pour les centrales de plus de 5 MW, la possibilité d'organiser des appels d'offre nationaux ou régionaux qui permettraient de faire émerger les projets qui n'aboutissaient pas à cause d'une rémunération par le tarif H07 insuffisante,
- réduire les délais et simplifier les procédures administratives pour les projets de petite hydro,
- instruire les dossiers hydroélectriques au niveau régional (DREAL),
- réduire la pression fiscale sur les petits producteurs (clarification de l'assiette des impositions locales et exonération temporaire de taxe foncière pour les nouvelles centrales),
- supprimer la quote-part des schémas de raccordement (S3REnR) pour la petite hydro qui fait aujourd'hui supporter le financement du réseau par les producteurs seuls,
- créer un marché du carbone efficace susceptible de revaloriser les énergies, telles que l'hydroélectricité, non émettrices de CO₂.

⇒ La Transition Énergétique en ordre de marche

Au-delà de la problématique des aides d'état, nous avons dû arrêter nos positions pour défendre plus largement les intérêts de la petite hydroélectricité dans le cadre du projet de loi Transition Énergétique. Nous avons eu l'occasion de présenter ces propositions à la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) au mois d'avril.

Plus efficace que ses prédécesseurs, Ségolène Royal n'aura mis que deux mois pour présenter son projet pour la Transition Énergétique, le 18 juin, devant le Conseil des Ministres. Nous avons suivi avec attention cet avant-projet de loi, très ouvert, qui appelait à être précisé dans les nombreuses étapes à venir. Toutefois, jugeant que certaines mesures d'urgence ne pouvaient pas attendre le vote de la loi, nous avons préparé avec le Syndicat des Energies Renouvelables plusieurs propositions relatives à la petite hydroélectricité : le lancement d'appels d'offres pour développer la filière et l'exonération de taxe foncière pour les ouvrages à vocation environnementale et pour les nouvelles installations pendant les 10 premières années.

Ces propositions ont certainement dû résonner positivement à l'oreille de la Ministre qui annonçait le 29 juillet avoir «engagé une concertation entre les hydroélectriciens et les associations de défense de l'environnement pour définir le cahier des charges d'appels d'offres permettant le développement de la petite hydroélectricité sur les zones propices et sur les seuils existants».

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

Auditionnée le 9 septembre par la Commission de l'Assemblée Nationale constituée sur le sujet, Ségolène Royal a présenté les axes fondamentaux ayant menés à la rédaction du projet de loi Transition Energétique :

- Réduire de moitié la consommation d'énergie en 2050 par rapport à 2012 ;
- Réduire de 40 % la consommation de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 ;
- Passer le nucléaire à 50 % du total de la production et les énergies renouvelables à 30 % d'ici à 2025.

Sur la base de nos travaux menés avec le Syndicat des Energies Renouvelables, nous avons rédigé une quinzaine d'amendements au projet de loi. Amendements que nous avons transmis aux membres de la Commission spéciale que nous connaissons et que nous avons directement portés auprès de Mme Battistel (Députée Isère), rapporteur de la Commission. Fin septembre, la Commission était chargée d'examiner les quelques 2 300 amendements déposés sur les 64 articles du projet ! Débattu début octobre, le projet de loi était adopté par l'Assemblée nationale le 14 octobre après 120 heures de débat.

Sur nos 15 amendements, seulement 3 auront finalement été retenus par l'Assemblée Nationale :

- L'élargissement de l'expérimentation de l'autorisation unique à tout le territoire ;
- La mise à jour des listes de cours d'eau classés lors de la révision des SDAGES ;
- La prise en compte de la situation particulière des entreprises fortement consommatrices d'électricité et des STEP dans les tarifs d'utilisation du réseau public de transport (porté par le SER).

En préambule de son passage au Sénat, le projet de loi était préalablement examiné par les Commissions des affaires économiques et du développement durable fin 2014.

Soutenus et conseillés par le cabinet Anthenor, nous avons donc rencontré les rapporteurs de ces deux Commissions afin de nous assurer, d'une part, que nos amendements adoptés ne soient pas vidés de leur substance au cours du processus. Et, d'autre part, de présenter aux sénateurs ceux de nos amendements qui n'avaient pas été retenus par les députés :

- Remplacer la notion de « puissance installée » par la « puissance active maximale injectée au point de livraison » ;
- Faciliter les augmentations de puissance ;
- Rétablir la réfaction ;
- Inclure le permis de construire dans l'autorisation unique hydroélectrique en cours d'expérimentation.

Prévu pour être étudié par le Sénat début février, le projet de loi Transition Energétique devrait être finalisé au printemps 2015.

➡ Des appels d'offres pour relancer la petite hydroélectricité

Tout d'abord clairement écarté de nos considérations, le système d'appels d'offres est revenu comme une constante, tant au niveau national qu'europpéen, et nous a contraints à réévaluer cette piste. Le 29 juillet, la Ministre appelait de ses vœux la mise en place d'un cahier des charges d'appels d'offres pour la petite hydroélectricité en concertation avec les associations environnementales et donnait par là même un signal fort, favorable au développement de la filière.

Les appels d'offres posent néanmoins de nombreuses questions que nous avons souhaité élucider en constituant un groupe de travail dédié à cette problématique. Nous avons en parallèle initié une consultation juridique afin de mieux cerner les modalités envisageables et les exemptions possibles prévues par les lignes directrices européennes sur les aides d'état. Forts de ces travaux, nous avons rencontré la Direction de l'énergie (DGEC), seuls puis accompagnés du SER et de l'UFE, afin de dessiner avec eux les contours des futurs appels d'offres souhaités par la Ministre, en amont de la concertation officielle qui sera lancée sur le sujet.

A l'automne, la déclaration de Mme Royal n'ayant pas été suivie d'actes concrets, l'UFE, dans le cadre de sa commission Hydroélectricité dont France Hydro fait partie, a adressé un courrier à la Ministre l'invitant, d'une part, à initier les appels d'offres en petite hydro dans les meilleurs délais et, d'autre part, à changer la gouvernance de la Convention pour le développement d'une hydroélectricité durable, actuellement bloquée sous la tutelle de la Direction de l'eau (DEB). Début 2015, nous poursuivons nos échanges avec la DGEC pour définir formellement les modalités de mise en œuvre des appels d'offres avec les autres filières d'énergies renouvelables.



⇒ Changement des modalités de contrôle des installations et des sanctions applicables

Changement des modalités de contrôle des installations et des sanctions applicables.

Jusqu'à présent, les modalités de contrôle des installations et les sanctions applicables n'étaient pas spécifiquement prévues dans le Code de l'énergie. Les fonctionnaires habilités disposaient simplement d'un pouvoir d'enquête pour la recherche et la constatation des infractions.

Courant 2013, un groupe de travail a été mis en place à l'initiative d'EDF OA, de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) et de la Direction de l'énergie du Ministère (DGEC) dans le but de préparer une trame de contrat d'obligation d'achat applicable à l'ensemble des filières sous obligation d'achat. France Hydro s'est investi dans ce groupe de travail pour encadrer les réflexions sur les contrôles et les sanctions prévues à l'encontre des producteurs d'hydroélectricité. Nous avons notamment obtenu que les questions relatives au contrôle des installations soient désormais gérées par l'Etat au travers des DREAL et non plus avec EDF OA.

Le projet de loi Transition Energétique prévoit de nouvelles dispositions visant à renforcer les contrôles des installations d'énergies renouvelables et à durcir les sanctions en cas d'infractions sur les contrats en cours et à venir. Nous suivrons ce sujet qui sera acté courant 2015 par décret en Conseil d'Etat, puis par des arrêtés définissant les modalités de contrôle, d'agrément et les points de contrôle.



⇒ Une définition de la puissance installée problématique

Parmi les amendements que nous avons portés figure également le sujet de la puissance installée pour laquelle nous cherchons à obtenir une définition qui soit plus en phase avec la réalité. Ce sujet, récurrent de nos travaux, est problématique dans la mesure où les différences d'interprétation ont déjà conduit les services fiscaux à redresser plusieurs producteurs.

Laborieuses, nos démarches nous ont amenés, dans un premier temps, à amender le projet de loi transition énergétique déposé à l'Assemblée Nationale, puis le projet de loi de finance mais, dans les deux cas, nous avons été déboutés. Renvoyés vers le Ministère des Finances, nous avons pris rendez-vous avec la Direction de la législation fiscale qui nous a à son tour renvoyés vers le Ministère de l'Environnement...

Nous avons donc amendé le projet de loi transition énergétique dans le cadre de son examen au Sénat début 2015 en vue de faire modifier la définition dans le code de l'énergie.



La petite hydroélectricité sur le réseau de distribution

Nos travaux sur la valeur cachée de la petite hydro pour le réseau

Début 2014, nous avons sollicité le cabinet E Cube pour nous aider dans notre réponse au Ministère sur la consultation relative à l'évolution des mécanismes de soutien. Nous avons souhaité poursuivre cette collaboration et avons confié à E Cube une étude visant à révéler les contributions de la petite hydroélectricité au réseau. E Cube a donc réalisé un inventaire de ces valeurs et en a identifié plusieurs qui nous ont semblé pertinentes. L'hydroélectricité fournit :

- **une production stable et prévisible** qui, grâce à un niveau de présence en période de pointe particulièrement élevé, évite des investissements dans des centrales de pointe.
- **une production distribuée proche de la consommation** qui permet une réduction des pertes liées au transit dans les postes et sur les réseaux amont.
- **une production rurale** pouvant apporter de la modulation au service des réseaux et permettant ainsi de reporter ou d'annuler le renforcement ou la création d'ouvrages réseau.

Afin de vérifier les hypothèses de ces travaux, nous avons proposé à ERDF de mener des expérimentations in situ sur des petites centrales. Fin 2014, l'expérimentation pilotée par France Hydro était lancée sur quatre petites centrales représentatives du parc. L'objectif, à terme, est d'évaluer dans quelle mesure ces services rendus par les centrales pourraient être rémunérés aux producteurs.

Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables

Institués par la loi de Grenelle 2, les Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) sont basés sur les objectifs fixés par les Schémas Régionaux du Climat de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), visant à planifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Si le coût des ouvrages à renforcer est à la charge des gestionnaires de réseau concernés, la loi prévoit en revanche que le coût prévisionnel des ouvrages de raccordement à créer spécifiquement pour l'accueil des énergies renouvelables soit pris en charge par les producteurs de manière mutualisée. Chaque producteur doit payer une quote-part au prorata de la capacité qu'il a installée. En contrepartie, une partie des capacités d'accueil du réseau doit être réservée aux énergies renouvelables pendant dix ans.

En partenariat avec le Syndicat des Énergies Renouvelables et les associations locales de défense de la petite hydroélectricité, France Hydro a assuré une veille des différents S3REnR en préparation pour s'assurer que le potentiel hydroélectrique soit pris en compte. Début 2014, le SER dénonçait les modalités de calcul de cette quote-part qui font porter aux producteurs d'EnR «85% des coûts de l'adaptation du réseau public « amont » qui, s'ajoutant au coût de leurs ouvrages propres, entraînent une augmentation significative des coûts de raccordement par rapport au régime précédent».

Des offres pour l'alimentation des auxiliaires négociées pour nos adhérents

Nous avons lancé en 2013 une consultation des fournisseurs d'électricité afin qu'ils mettent à disposition des producteurs adhérents des offres de fournitures pour les auxiliaires à des conditions privilégiées. Fin 2014, nous avons fait le point sur les offres existantes et avons obtenu d'Hydronext, ES et E.On de nouvelles offres réactualisées, spécifiquement destinées aux adhérents de France Hydro.

19



La petite hydroélectricité face aux enjeux de la continuité écologique



Objectif : révision des classements

Acter la révision des classements lors de la révision des SDAGE

Une révision du classement des cours d'eau par le préfet coordonnateur de bassin est prévue tous les 6 ans, lors de la révision des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Cette mesure a pour objectif de prendre en compte l'évolution de l'état des masses d'eau, des nouvelles connaissances et d'introduire une hiérarchisation des actions à mener.

Dans nos propositions d'amendements au projet de loi Transition Énergétique, nous avons réussi à faire porter un amendement visant à systématiser la révision des classements lors de la révision des SDAGE. Retenu par l'Assemblée Nationale, cet amendement porté par la députée Frédérique Massat, alors Présidente de l'ANEM, suit son chemin au Sénat début 2015. Nous veillons à ce qu'il ne soit pas vidé de son sens dans le parcours de vote du projet de loi.

Le point sur nos recours contre les classements

BASSIN SEINE-NORMANDIE

Fin 2013, dans le cadre de notre recours en Seine-Normandie, nous avons déposé une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) dans laquelle nous demandions que l'article L214-17 du Code de l'Environnement soit déclaré inconstitutionnel au motif qu'il portait, selon nous, atteinte aux droits et liberté que garantit la Constitution. Jugée recevable par le Conseil

d'Etat le 26 mars, notre QPC a ensuite été puis transmise au Conseil Constitutionnel qui a également reconnu l'inconstitutionnalité de l'article L.214-17.1. Cependant, il n'a pas souhaité remettre en cause les décisions prises sur son fondement, estimant que les conséquences seraient « manifestement excessives ». En d'autres termes, le Conseil Constitutionnel nous a donné raison, mais pas satisfaction...

Fin 2014, notre recours dans ce bassin était en attente de jugement prévu pour janvier 2015. Jugement qui pourra éventuellement faire l'objet d'un appel de notre part si nous ne nous estimons pas satisfaits du résultat.

LOIRE-BRETAGNE

Notre recours contentieux initié en 2013 dans ce bassin a suivi son cours en 2014. Nous avons été déboutés en première instance et fait appel du jugement. Celui-ci devrait être jugé en 2015.

RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE

Après avoir procédé en 2013 à quelques déclassés de cours d'eau classés en liste 1 concernant uniquement de grands projets, les arrêtés de classements étaient publiés le 11 septembre 2013. Nous avons donc déposé fin 2013 un recours très lourd d'arguments questionnant la légalité des classements dans ce bassin. Nous avons reçu en mars 2014 le mémoire en défense du Préfet de la région Rhône-Alpes auquel nous avons préparé un mémoire en réponse lourdement argumenté de nouveau. Là encore, le jugement est prévu pour 2015.



La réévaluation des réservoirs biologiques en Adour-Garonne

France Hydro s'est toujours insurgé de l'absence de justification scientifique des classements des cours d'eau. Les représentants UFE en Comité de bassin Adour Garonne avaient obtenu que soit inscrit dans le SDAGE (dispositions C55 à C58) la procédure de révision des classements des cours d'eau. C'est pourquoi, sous l'impulsion de France Hydro, l'UFE a engagé en Adour-Garonne un exercice de réévaluation des réservoirs biologiques classés en liste 1 qui présentaient un potentiel hydroélectrique. Ces travaux, pilotés par France Hydro, ont été réalisés par les cabinets SETEC & Aquascope, avec le concours d'EDF et GDF Suez pour la grande hydroélectricité.

Dans un premier temps, 45 cours d'eau, pour un potentiel aux alentours de 100 MW, ont été identifiés puis 25 ont été sélectionnés pour être analysés et évalués en détails. Sur cet échantillon, l'étude a permis de déterminer que :

- Le classement en réservoirs biologiques était justifié pour 4 cours d'eau (5,88 MW) ;
- Il n'existait pas d'éléments suffisants pour se prononcer sur le classement en réservoirs biologiques de 8 cours d'eau (21,35 MW) ;
- Un déclassement total ou partiel en réservoirs biologiques semblait possible sur 9 cours d'eau (16,98 MW) ;
- Le classement en réservoirs biologiques n'était pas justifié et doit faire l'objet d'une proposition de déclassement pour 3 cours d'eau (26,92 MW).

Cette étude confirme donc bien nos doutes quant à l'absence de justification scientifique d'un certain nombre de classements. Nous avons informé la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Midi-Pyrénées de nos travaux et nous sommes engagés les rencontrer début 2015 pour leur transmettre les résultats en vue de proposer une actualisation de la liste des réservoirs biologiques pour une inscription au SDAGE 2015/2020.



Croisement du parc de petite hydroélectricité avec l'état des masses d'eau

Afin de contrecarrer les accusations qui pèsent sur la petite hydroélectricité d'être à l'origine de la dégradation des cours d'eau, nous avons missionné le cabinet Setec sur un travail de cartographie qui croise le parc des petites centrales hydroélectriques avec l'état écologique des masses d'eau.

Après avoir testé la méthodologie sur un échantillon de deux départements, cette étude a consisté à croiser l'existence de petites centrales hydro en fonction de l'Etat DCE des masses d'eau (très bon état, bon état, Moyen, Médiocre et Mauvais) et des classements LEMA des cours d'eau (L1 et L2).

Cette étude a permis de démontrer que le rôle joué par la modification de l'hydro-morphologie des cours d'eau est très faible en comparaison des pollutions de toute nature (écologique, chimique). Les petites centrales hydroélectriques ne sont en rien responsables du mauvais état de plus de la moitié des cours d'eau français. Cet exercice a permis également de vérifier l'absence de cohérence entre les classements liste 2 et l'état écologique : si le paramètre hydromorphologique était déclassant pour l'atteinte du bon état du cours d'eau, il serait logique de classer le cours d'eau en liste 2. En revanche, classer un cours d'eau en bon état en liste 2 revient à dépenser beaucoup d'argent dans des mises en conformité qui n'améliorent pas l'état écologique des eaux.



France Hydro accompagne ses adhérents dans la mise en conformité de leurs ouvrages

Face aux enjeux de la continuité écologique et aux obligations qui pèsent sur les petits producteurs d'hydroélectricité dans des délais très courts, France Hydro a multiplié les initiatives pour apporter son soutien à ses adhérents. Toutes nos actions ont visé à rechercher systématiquement le meilleur rapport coût-efficacité des mises en conformité, trop souvent centrée sur le bénéfice environnemental exclusivement.

Notre groupe de travail mise en conformité liste 2

Fin 2013, France Hydro Electricité constituait un groupe de travail dédié à la mise en conformité des ouvrages situés sur les cours d'eau classés en liste 2. Ce groupe de travail s'était fixé pour mission de produire des outils permettant d'encadrer les mises en conformité, de chercher l'efficacité au meilleur coût pour les producteurs et le contribuable en hiérarchisant les enjeux et en adaptant le niveau d'ambition légitime par type d'enjeu.

Piloté par France Hydro, ce groupe de travail national a réuni la Direction de l'Energie (DGEC), la Direction de l'Eau (DEB), l'ONEMA, GDF Suez, SDEM, l'ANEM, EAF et le bureau d'études SETEC à trois reprises en 2014. Compte tenu des enjeux pour les petits producteurs, nous avons souhaité engager un échange constructif entre les différentes parties prenantes. En effet, nous estimons que les producteurs, tenus à une obligation de résultats, doivent impérativement se mettre

d'accord avec l'ONEMA à la fois sur les moyens à mettre en œuvre et sur le résultat à atteindre afin de ne pas gaspiller inutilement de l'argent, public aussi bien que privé, et que soient respectés la production hydroélectrique et l'équilibre économique des centrales autant que les enjeux environnementaux.

C'est pourquoi, dans le cadre de ce groupe de travail, France Hydro Electricité a missionné et financé le cabinet Setec sur une mission de recensement des ouvrages en Liste 2 et de création d'outils spécifiques dédiés aux producteurs. Il en est ressorti que, sur les 60.000 ouvrages référencés sur les cours d'eau français, 15 000 sont situés sur des cours d'eau classés en liste 2 et sont à mettre en conformité environnementale. Moins de 10 % de ces ouvrages sont des centrales hydroélectriques (environ 1 500 ouvrages). Ces quelques 1 500 ouvrages représentent la moitié du parc complet des centrales hydroélectriques... Début 2015, le groupe de travail finalisait différents outils à l'usage des producteurs pour faciliter la mise en conformité des petites centrales hydroélectriques à un coût acceptable et préserver la production hydroélectrique.



Nos recommandations à nos adhérents

Face aux inquiétudes légitimes des producteurs, et dans l'attente des outils développés par le groupe de travail, France Hydro a pris l'initiative de formuler ses propres recommandations à ses adhérents. Nous avons recensé ceux de nos adhérents producteurs qui avaient d'ores et déjà finalisé la mise en conformité de leurs ouvrages et avons identifié, dans leurs retours d'expérience, les bonnes pratiques à retenir et les points de vigilance. Ces recommandations ont fait l'objet d'un document complet que nous avons adressé à nos adhérents fin mai. Nous avons également présenté nos recommandations à l'occasion de la réunion régionale organisée à Pau conjointement avec l'UPEA ainsi que lors de notre assemblée générale.



Certification des bureaux d'études sur la restauration de la continuité écologique



A l'origine de ce projet, l'ONEMA avait pour objectif de faire monter en compétences les bureaux d'études sur la problématique de la restauration de la continuité écologique. France Hydro a accepté de rejoindre le groupe de travail constitué sur le sujet pour veiller au respect des intérêts des hydroélectriciens dans la définition de cette certification. Nous avons donc participé à ces réunions en vue d'évaluer la méthodologie la plus pertinente et de nous assurer que cette démarche n'exclut pas les petits bureaux d'études, nombreux sur notre filière.

Fin 2014, le groupe de travail travaillait sur deux qualifications dont le contenu et les critères d'attribution restaient à définir :

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la restauration de la continuité écologique,
 - L'ingénierie relative à la restauration de la continuité écologique.
- En parallèle, plusieurs qualifications OPQIBI existantes devraient évoluer :
- Étude des bassins versants et des milieux aquatiques,
 - Etude des écosystèmes. Diagnostic faune-flore,
 - Ingénierie des paysages et des écosystèmes terrestres et aquatiques
 - Etude des techniques du paysage

Une distinction pourrait être apportée entre les compétences internes indispensables et les compétences susceptibles de pouvoir être externalisées en sous ou cotraitance. Le sujet se poursuit en 2015.

Questions juridiques

Expérimentation de l'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau

Troisième chantier de simplification du Droit de l'Environnement, l'autorisation unique dans le domaine de l'eau visait à rassembler autour de la procédure d'autorisation des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) au titre de la loi sur l'eau, toutes les autres autorisations environnementales relevant de l'Etat. Elle représente une véritable amélioration pour les porteurs de projets qui pourraient obtenir, après une seule demande, à l'issue d'une procédure d'instruction et d'une enquête publique uniques, une autorisation unique délivrée par le préfet et couvrant l'ensemble des aspects du projet.

L'expérimentation, prévue pour une durée de 3 ans, ne portait initialement que sur les régions Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes. Nous avons travaillé conjointement avec le Syndicat des Energies Renouvelables pour étendre l'expérimentation à l'ensemble du territoire et avancer un certain nombre d'autres propositions visant à simplifier encore la procédure et sécuriser les projets.

Le 26 juin dernier, le gouvernement faisait adopter une disposition législative visant à étendre à l'ensemble du territoire national l'expérimentation d'une autorisation unique au titre de la loi sur l'eau. Le principe est également repris dans le projet de loi de transition énergétique qui sera voté début 2015 par le Sénat.

26



Arrêté fixant les prescriptions techniques générales (APTG) du régime des autorisations hydroélectriques

En mai 2014, la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) du Ministère a poursuivi le chantier visant à réformer le régime des autorisations hydroélectriques afin de banaliser autant que possible les autorisations hydroélectriques pour les soumettre au régime général des autorisations «loi sur l'eau» prévues dans le code de l'environnement. Cette logique de banalisation résulte de la loi du 22/03/2012 (dite «loi Warsmann») au terme de laquelle le code-leader est désormais celui de l'environnement pour les autorisations hydroélectriques, alors que le code-leader est celui de l'énergie pour les concessions hydroélectriques.

Dans le cadre de ce chantier, France Hydro Electricité a été amené, avec l'appui de Bernard Kieffer, à opposer à la DEB l'inconstitutionnalité d'un certain nombre de dispositions du projet d'arrêté fixant les prescriptions techniques générales (APTG), parmi lesquelles le principe du rétablissement de la continuité écologique partout (hors classement) et la définition du débit restitué à l'aval.

Nous avons défendu le rôle de l'étude d'impact ou du document d'incidence, seul capable à nos yeux de définir les prescriptions nécessaires et efficaces. L'APTG, qui officiellement ne concerne pas que l'hydroélectricité, permet à la DEB de graver dans le marbre les prescriptions qu'elle souhaite voir reprises systématiquement dans toutes les autorisations et qui ont pour conséquence de complexifier les démarches des porteurs de projets.

Nous avons donc produit une note juridique sur le sujet, que le Syndicat des Energies Renouvelables a transmis sous son couvert à la DEB, soutenu par EDF et GDF-Suez.

Fin 2014, cet APTG était bloqué. Nous le suivons en 2015 et envisagerons, s'il était maintenu en l'état, de prendre les mesures juridiques adéquates.

Restor Hydro, produire de l'hydroélectricité grâce aux moulins abandonnés



France Hydro Electricité, en partenariat avec la Fédération des Moulins de France (FDMF), pilote pour la France le projet européen RESTOR Hydro (Renewable Energy Sources Transforming Our Regions). Ce projet consiste à faire progresser la production d'énergies renouvelables à partir de très petites centrales hydroélectriques et de restaurer d'anciens sites/moulins à eau actuellement non productifs.

Création de Moulins d'Oc, un projet de développement durable en Haut-Languedoc

En juin 2014, l'association Moulins d'Oc s'est constituée dans le cadre du projet RESTOR Hydro afin de remettre en production trois moulins à eau situés dans le Languedoc pour produire de l'hydroélectricité : Le Mas du Moulin à l'Arcas (Prémian), les Moulins de Roquebrun et le Moulin des Arènes (Prémian). Constituée de la commune de Roquebrun, de l'association Auxilium 34 et des propriétaires publics et privés de moulins du Haut-Languedoc, l'association devrait par la suite prendre la forme d'une coopérative à « Intérêt collectif local » constituée de parts appartenant à la communauté.

Moulins d'Oc s'est fixé pour objectifs de :

- quantifier et rechercher les financements nécessaires à la remise en production des 3 moulins à eau,
- mobiliser les élus, les habitants et les acteurs locaux autour d'un projet économiquement et écologiquement favorable au développement durable de leur commune,
- restaurer le patrimoine moulins à eau dans une région connue pour son tourisme culturel,
- produire une énergie propre et renouvelable (hydroélectricité) et participer activement à la transition énergétique.



Moulins d'Oc lauréat de l'appel à projets EnR coopérative et solidaire de la région Languedoc-Roussillon



Fin 2014, Moulins d'Oc était lauréate de l'appel à projets régional pour la production d'énergies renouvelables coopératives et solidaires lancé par la Région en Languedoc-Roussillon. Cette récompense a permis à l'association de compléter le financement apporté par RESTOR Hydro et de lancer les trois études de faisabilité.





France Hydro Électricité en actions

Ces douze derniers mois ont été l'occasion pour le syndicat de participer ou d'être partie prenante d'événements propices à évoquer notre filière. Rétrospective de l'année 2014 :

Janvier

> Animation d'un atelier lors du 15^{ème} Carrefour des gestions locales de l'eau

Devant une assistance de 70 personnes environ, essentiellement composée de décideurs publics, Anne Pénalba a animé un atelier sur le thème de « l'hydroélectricité : énergie d'hier, d'aujourd'hui et de demain » dans lequel elle a présenté les possibilités qui s'offrent aux collectivités locales et territoriales d'exploiter des seuils existants. Afin d'appuyer cette présentation, M. Vautrin, ER31, a présenté 2 cas d'équipements de seuils existants par des collectivités.



30

> Rencontre avec la FNPF

A l'initiative du Sénateur JJ Mirassou, nous avons rencontré au Sénat le Président et les membres du bureau de la Fédération Nationale de Pêche Française. Ce rendez-vous a été l'occasion de témoigner de notre bonne volonté à travailler ensemble en toute intelligence et de condamner les attaques diffamatoires de la Fédération dont la filière fait l'objet de façon récurrente.

Mars

> Mise en ligne du logiciel CDC Extract

Le logiciel CDC extract, développé par France Hydro Electricité en 2013 pour simplifier à ses adhérents la lecture des courbes de charge adressées par ERDF et faciliter la préparation de leur facturation a subi une mise à jour majeure pour une efficacité renforcée.

> Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

Nous avons adressé à Mme Royal un courrier de félicitation pour ses nouvelles fonctions et l'avons sensibilisée aux problématiques auxquelles est confrontée la filière. Nous l'avons par ailleurs invitée à visiter une centrale.

> Le point sur les sujets environnementaux au niveau européen

Dans le cadre d'une réunion organisée par l'association ESHA, Anne Penalba a témoigné, à l'instar de l'Autriche et la Suède, des difficultés rencontrées du fait des mesures de la Directive Cadre sur l'Eau. Adoptée par l'Europe en 2000, la DCE a d'ores et déjà conduit à plusieurs fermetures de centrales en Autriche.

Avril

> Animation d'un atelier lors du colloque de la SHF

Le 9 avril, Anne Pénalba a été invitée à présider l'une des sessions du colloque de la SHF sur la thématique de la rénovation de diverses composantes d'une centrale. Quatre participants y présentaient, en anglais, le fruit de leurs travaux.



> Présentation de l'hydroélectricité aux étudiants du campus Véolia

France Hydro s'est rendu sur le campus Véolia (95), à la rencontre des étudiants en licence professionnelle, futurs techniciens spécialisés dans l'énergie et l'eau, afin de leur présenter le fonctionnement de notre énergie et l'actualité de la filière. Cette intervention s'inscrivait dans le cadre d'un projet intitulé « Question de Sciences, Enjeux Citoyens » organisé à l'initiative de la Fondation Européenne pour des territoires durables (Fondaterra).

> France Hydro interviewé par Europ'Energies

Dans cette revue destinée aux acheteurs d'énergie, Anne Pénalba s'est exprimée sur les atouts de la petite hydroélectricité et sur les modalités d'accès au marché pour les producteurs d'hydroélectricité, la composition des fournisseurs et agrégateurs et sur le retour d'expérience post contrat d'obligation d'achat.



Juin

> France Hydro Electricité présente ses recommandations pour la mise en conformité des ouvrages Liste 2

Ce document de plus de 100 pages est le fruit d'un lourd travail de centralisation des retours d'expérience des adhérents de France Hydro dans la mise en conformité de leurs ouvrages situés sur des cours d'eau classés Liste 2. Il a fait l'objet d'une présentation officielle lors de la réunion d'information organisée à Pau le 22 mai, à l'occasion de l'assemblée générale de l'UPEA, puis d'une diffusion aux adhérents.



Été

> Rencontre avec le nouveau chef de bureau de la production électrique à la DGE

L'été a été l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises Thibaud Normand, successeur d'Antoine Pellion au poste de chef de bureau de la production électrique à la Direction de l'Energie du Ministère, afin de le sensibiliser aux enjeux de la filière dans le contexte du projet de loi Transition Énergétique.

Septembre

> Intervention auprès de la Fédération des Entreprises Publiques Locales

Aux côtés de GEG et de la Direction de l'Energie du Ministère, France Hydro a échangé avec les participants sur les nouvelles opportunités issues du projet de loi transition énergétique pour les collectivités territoriales de participer à des projets de développement des énergies renouvelables par le biais de Sociétés d'Economie Mixte (SEM) hydro.

Octobre

> Formation des services de police de l'eau à la petite hydroélectricité

Cette année encore, France Hydro est intervenu le 14 octobre dans le programme de formation des services de police de l'eau. Ils ont exposé les grands principes de dimensionnement d'une petite centrale et ont évoqué le sujet des mises en conformité des ouvrages situés sur des cours d'eau classés liste 2.

Décembre

> La 2^{ème} édition de l'Hydromeeeting a rassemblé plus de 200 participants

Le 11 décembre à la CCI de Tarbes, France Hydro, EDF et la SHEM représentaient l'hydroélectricité lors de la 2^{ème} édition des rencontres d'affaires de l'hydroélectricité pyrénéenne. Organisé conjointement par les CCI de Pau, Tarbes et Bayonne, cet événement a rassemblé environ 230 acteurs et porteurs de projets de la filière pour une conférence plénière animée par les partenaires puis pour un temps d'échanges informel entre participants.



France Hydro Électricité et ses adhérents



dreka
Electra

N°VERT 0600 000 072

Répondre à vos questions, écouter et s'enrichir de vos témoignages et expériences

Le syndicat apporte quotidiennement aux adhérents l'assistance technique et juridique nécessaire, soit au moyen de ses ressources propres, soit en faisant appel aux membres de l'UFE ou à des conseils externes spécialisés.

Le service aux adhérents est toujours très actif grâce, notamment, à Xavier Casiot, plus particulièrement chargé des relations avec les producteurs et de Jean-Marc Lévy, référent sur les problématiques juridiques, assisté par l'expertise de Bernard Kieffer, spécialiste du droit de l'hydroélectricité.

Quelques exemples de sujets traités dans les échanges avec les adhérents :

- Le suivi des sites Natura 2000
- Le suivi des arrêtés catastrophe naturelle
- L'élargissement de la politique locale de l'eau
- Les organismes intervenant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques
- Le projet d'Arrêté de prescriptions techniques générales (APTG) applicable aux ouvrages
- L'harmonisation de la procédure d'autorisation des installations hydroélectriques avec celle des IOTA
- La réforme du règlement d'eau : projet d'arrêté applicable aux obstacles à l'écoulement des crues et à la continuité écologique
- Le contrôle judiciaire des centrales par les inspecteurs de l'environnement

Et quelques exemples de sujets juridiques traités avec l'aide de Bernard Kieffer :

- Activité globale de veille sur doctrine et jurisprudence hydro (JO, AJDA, Journ'Eau, Gest'Eau et autres revues).
- Droit d'usage de l'eau d'une installation hydraulique autorisée avant la loi du 16 octobre 1919 pour une puissance de moins de 150 kW
- Projet de réforme du régime des autorisations hydroélectriques et portée de l'article L.211-1 du code de l'environnement
- Suppression de réserves de pêche à l'aval immédiat d'ouvrages hydroélectriques
- Jusqu'où peut aller une agence de l'eau dans les projets qu'elle finance ?
- Peut-on encadrer l'accès à nos installations ?
- Finalité des classements Natura 2000
- Vigilance sur la reconnaissance des droits fondés en titre vis-à-vis des services de l'Etat

Vous informer

Dix Flash Infos

Tous les mois ou presque, le Flash Info vous a informés des nombreux sujets suivis par le syndicat. De l'actualité de la filière sur les thématiques énergétiques, environnementales, juridiques, en passant par les publications récentes, les manifestations à ne pas manquer, les dernières petites annonces, le Flash Info couvre tous les mois les sujets clés de la profession. Fin 2014, nous avons testé un nouveau format en lançant le Flash Info Expert, plus riche et plus dense pour ceux qui souhaitent approfondir l'actualité de la filière.

33



Sur la toile

> Un site Internet fonctionnel au service de tous

Tenu rigoureusement à jour, le site internet est un outil du quotidien précieux aux adhérents qui leur donne accès à de nombreuses informations nécessaires au bon déroulement de leur activité : grilles de tarifs, actualités juridiques, événements locaux...

C'est également une source d'information recherchée par ceux qui souhaitent aborder la filière et s'informer sur son actualité. 200 visiteurs uniques se connectent en moyenne au site chaque jour.



> Côté réseaux sociaux

Les comptes Twitter et Facebook de France Hydro Electricité permettent essentiellement de relayer les articles de presse du jour qui intéressent de près ou de loin la filière. Ils permettent de constituer un réseau de personnes et d'entreprises intéressés par nos activités, déjà au nombre de 1 475 abonnés sur Twitter.

Se rencontrer

L'Assemblée Générale

Organisée cette année à Annecy le 21 juin, l'Assemblée Générale a rassemblé une soixantaine d'adhérents venus assister à ce rendez-vous annuel ainsi qu'à une réunion d'information sur les thématiques d'actualité. Monsieur le Maire d'Annecy, Jean-Luc Rigaut, nous a fait l'honneur de sa présence et de son soutien pour ouvrir cette manifestation.

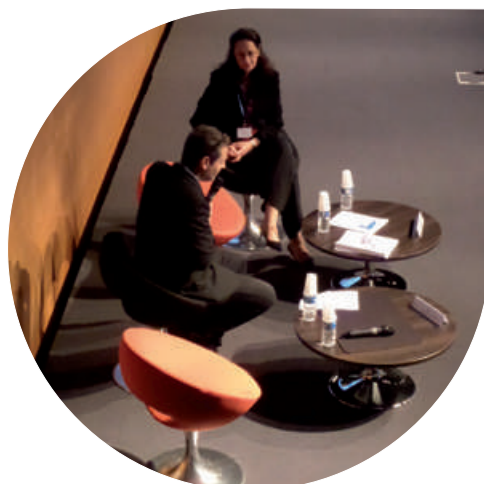
À l'issue de cette matinée de travail, les adhérents présents ont pu se rendre sur la centrale du moulin Cléchet (1,5 MW) située à Annecy le Vieux, en phase de démarrage de lourds travaux ainsi que sur la centrale du Cercle de l'Eau (200 kW) à Cran-Gevrier sur le point d'être remise en eau après plusieurs mois de travaux.



Les 7^{èmes} Rencontres France Hydro Electricité

En plein débat sur la Transition Energétique, les 7^{èmes} Rencontres France Hydro Electricité se sont déroulées à Grenoble les 7 et 8 octobre en présence de 430 acteurs de la filière hydroélectrique. Ces deux journées ont été l'occasion pour les visiteurs à la fois de s'informer sur la filière grâce à un programme de conférences riche, mais également de rencontrer et d'échanger avec les 71 fournisseurs présents. Ces entreprises ont animé plus d'une vingtaine d'ateliers afin de présenter leurs dernières innovations au service de la petite hydro.

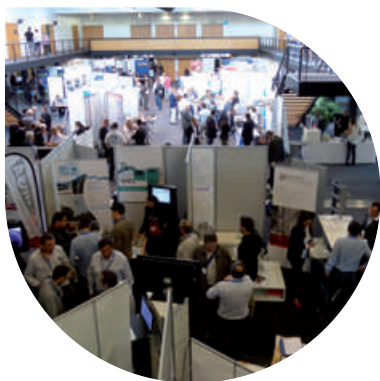
Vincent Fristot, nouveau Président de Gaz Electricité de Grenoble et adjoint au Maire sur les thématiques de transition énergétique, nous a fait l'honneur de sa présence pour ouvrir la manifestation et témoigner son soutien à la petite hydroélectricité.



Trois conférences plénières ont permis de couvrir les thématiques environnementales, énergétique et réseau. La conférence Environnementale a été l'occasion de faire un point sur les mises en conformité des centrales situées sur des cours d'eau classés en liste 2. La Direction de l'Eau et la Biodiversité du Ministère nous ayant fait faux bond, nous avons convié le Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon (SIGAL) à venir témoigner sur leur politique de restauration de la continuité écologique : à la fois concrète et réaliste, cette intervention a particulièrement intéressé les participants. Lors de cette conférence, Anne Pénalba et Olivier Crépon, Cabinet Setec, ont notamment présenté les travaux du groupe de travail constitué par France Hydro Electricité sur la mise en conformité des centrales.

La conférence « Réseau », animée par Frédéric Cabaillet d'ERDF et Xavier Casiot pour le syndicat, a été l'occasion pour les producteurs présents d'en apprendre plus sur les travaux menés par le syndicat, conjointement avec ERDF, sur les valeurs cachées de la petite hydro au réseau électrique.

Enfin, Thibaud Normand, nouvellement arrivé à la Direction de l'Energie du Ministère (DGEC), est intervenu sur l'actualité et le devenir de la petite hydroélectricité dans le contexte franco-européen d'évolution des mécanismes de soutien aux énergies renouvelables et de la transition énergétique. Il a présenté les grandes évolutions et échéances à venir. Ces deux journées se sont conclues par une visite de la centrale EDF d'Echirolles, en phase finale de travaux pour l'installation de 4 turbines VLH sur une chute de 4,2 mètres, pour une puissance de 2 200 KW.



Cette année encore, les Rencontres France Hydro Electricité ont été plébiscitées par les acteurs de la filière présents qui nous ont fait part de leur satisfaction à plus de 97 %. Opportunité unique de rencontrer une multitude de fournisseurs en un seul lieu et de découvrir les dernières innovations, cet événement s'inscrit parmi les rendez-vous incontournables de la filière.

Les réunions régionales

Assemblée Générale Hydro BV et réunion d'information

Rendez-vous annuel, l'assemblée générale de l'association Hydro BV a été l'occasion, une fois encore, pour France Hydro Electricité de proposer aux participants présents un point d'information global le 25 janvier à Limoges. Plus de 80 participants avaient répondu présents à l'invitation de Dominique Blaise, ainsi que la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Limoges, venue présenter son action dans le bassin de la Vienne.

Réunion d'information à Roanne

Le 11 avril, France Hydro organisait une réunion d'information à Roanne pour faire le point sur les sujets d'actualité. Une soixantaine de participants avaient fait le déplacement. Présent par visioconférence Xavier Casiot a pu répondre aux questions techniques des producteurs présents. L'après-midi, la centrale Hydro Maïa nous a ouvert ses portes pour une visite guidée de ses aménagements environnementaux et, notamment, sa chambre de visionnage.



35

Assemblée Générale UPEA et réunion d'information

À l'occasion de l'assemblée générale de l'UPEA, nous avons organisé une réunion d'information le 22 mai à Pau qui a réuni près de 90 participants. L'Agence de l'eau Adour Garonne avait répondu présent pour faire le point sur les aides de l'agence relatives aux mises en conformité dans le bassin et répondre aux producteurs locaux. ERDF est également intervenu sur les nouvelles modalités de raccordement. À l'issue de cette matinée de travail, les participants se sont rendus sur la centrale du Pont d'Espagne tout récemment rénovée et mise en conformité environnementale.

Bilan et perspectives



Année cruciale pour l'énergie et l'environnement en France, 2015 devrait voir aboutir un certain nombre de chantiers en cours. Sous l'impulsion de Ségolène Royal, la Transition Énergétique devrait enfin prendre forme et marquer le pas d'une nouvelle ère énergétique. Également annoncé de longue date, le projet de loi biodiversité devrait être voté en début d'année et, avec lui, l'agence française pour la biodiversité. De nombreux changements sont donc à prévoir tant en matière d'énergie que d'environnement dans les mois à venir.

La route est encore longue pour modifier notre modèle énergétique et engager concrètement notre pays sur la voie d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Un lourd programme de travail est d'ores et déjà prévu avec le Ministère pour définir les modalités des nouveaux mécanismes de soutien aux énergies renouvelables, et à l'hydroélectricité en particulier, du complément de rémunération, des appels d'offres... qui entreront en vigueur début 2016. France Hydro Electricité sera partie prenante de ces travaux pour défendre les intérêts de la petite hydroélectricité et aboutir à des mécanismes qui permettront de retrouver une dynamique de développement et de concrétiser les 3 TWh de potentiel de production hydroélectrique, en faisant émerger de nouveaux projets.

A mi-chemin des 5 années imparties par les arrêtés de classement, beaucoup reste encore à faire pour mettre en conformité les ouvrages situés sur des cours d'eau classés en Liste 2. Sur les 60.000 ouvrages existants sur nos cours d'eau, 15 200 (1/4) sont concernés par une mise en conformité environnementale, dont seulement 9 % de barrages hydroélectriques. Les études scientifiques que nous avons menées en 2014 ont permis d'établir que, sur cette unique question de l'hydromorphologie, l'impact de la petite hydroélectricité est extrêmement faible, alors que les bassins devraient y consacrer un milliard d'euros... Aboutissement de longs mois de travail, plusieurs outils, développés dans le cadre du groupe de travail piloté par France Hydro, devraient également voir le jour courant 2015. Ces outils, co-développés avec l'Onema et le Ministère ont pour objectif d'encadrer les mises en conformité grâce à la prise en compte des conséquences énergétiques des réaménagements demandés.

En 2015 démarrera également la phase d'élaboration des prochains Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021. Cette phase de concertation sera l'occasion de faire réviser les classements des cours d'eau, notamment à partir de l'expérimentation menée cette année par le syndicat sur les réservoirs



biologiques dans le bassin Adour-Garonne . Plus que jamais, la France se veut exemplaire en matière de production d'énergies renouvelables et d'engagement contre le dérèglement climatique. Fin 2015, la France accueillera la 21ème Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. La COP21 devra aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C.

Première source d'électricité renouvelable, énergie propre et décarbonée, l'hydroélectricité possède tous les atouts pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et européens en matière climat et d'énergie.

2015 marquera aussi l'aboutissement du projet européen Restor Hydro, dont l'objectif est de faire progresser la production d'énergies renouvelables à partir de petites centrales hydroélectriques et moulins à eau. Ce projet est le symbole que l'hydroélectricité, énergie ancestrale, a encore de beaux jours devant elle. Nous espérons que cette initiative, et les outils qu'elle a permis de développer, seront autant d'éléments qui guideront les porteurs de projets dans leurs démarches et permettront de développer la production d'hydroélectricité.

Cette année encore, France Hydro Electricité

mettra toute son énergie au service de la petite hydroélectricité pour porter la voix des producteurs et de l'ensemble de la filière industrielle et tertiaire. Nous serons plus que jamais présents auprès de nos adhérents pour les accompagner au mieux au cours de cette phase de transition énergétique et écologique. Pour que cette énergie, au croisement de la nature et de la technologie, prenne toute sa place dans le mix énergétique de demain.

Glossaire

CGEDD	Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
CGEJET	Conseil Général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies
CNTE	Conseil National de la Transition Énergétique
CODOA	Certificats ouvrants droit à l'obligation d'achat
CRE	Commission de Régulation de l'Énergie
CSPE	Contribution au service public de l'électricité
DEB	Direction de l'Eau et de la Biodiversité
DGEC	Direction Générale de l'Énergie et du Climat
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EnR	Energies Renouvelables
ESHA	European Small Hydropower Association
FDMF	Fédération des Moulins de France
FEDER	Fond Européen de Développement Régional
FNPF	Fédération Nationale de Pêche Française
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
IGF	Inspection Générale des Finances
IOTA	Installations, ouvrages, travaux et activités
OA	Obligation d'Achat
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
PCET	Plan Climat Énergie Territorial
PLTE	Projet de Loi Transition Énergétique
PPI	Programmation pluriannuelle des investissements
QPC	Question prioritaire de constitutionnalité
RTE	Réseau de transport d'électricité
S3RenR	Schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables
SDAGE	Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux
SER	Syndicat des Énergies Renouvelables
SHF	Société Hydrotechnique de France
SRCAE	Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie
UFE	Union Française d'Électricité

Comité de rédaction : Anne Pénalba, Jean-Marc Levy, Aurélie Dousset, Xavier Casiot
Conception graphique : Bernard Pénalba

© Photos : - tous droits réservés

mai 2015

France Hydro Électricité
66, rue La Boétie, 75008 Paris
Tél. 01 56 59 91 24 - Fax 01 56 59 91 23
Courriel : francehydro@france-hydro-electricite.fr
www.france-hydro-electricite.fr
twitter.com/FranceHydroElec
www.facebook.com/francehydroelectricite



France Hydro Électricité

66, rue La Boétie, 75008 Paris

Tél. 01 56 59 91 24 Fax 01 56 59 91 23

francehydro@france-hydro-electricite.fr

www.france-hydro-electricite.fr